

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
FIXANT LES LISTES DES CANDIDATS AU 1^{ER} TOUR
DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DES 15 ET 22 MARS 2026

La Préfète du Loiret,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas HONORÉ, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2026 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures pour le second tour des élections municipales et communautaires,

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le résultat des tirages au sort effectués le 27 février 2026 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ;

ARRETE :

Article 1 :

L'état des listes de candidats pour les élections municipales et communautaires du 15 mars 2026, est fixé, pour chaque commune du département du Loiret, conformément aux documents annexés au présent arrêté. Pour chaque commune, les listes sont classées dans l'ordre du tirage au sort. Ce tirage au sort détermine l'emplacement d'affichage attribué à chaque liste candidate.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture, monsieur le sous-préfet de Montargis, madame la sous-préfète de Pithiviers et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les communes.

Fait à ORLÉANS, le 27 février 2026

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le Secrétaire Général
signé
Nicolas HONORÉ

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Élections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cedex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 – Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Commune	Numéro de panneau	Libellé de la liste	Ordre	Nom sur le bulletin de vote	Prénom sur le bulletin de vote	Nationalité	Candidats au conseil municipal	Candidats au conseil communautaire (concerne les communes de 1000 habitants et plus)
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	1	LEBRET	Olivier		OUI	OUI
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	2	AUVRAY	Gaëlle		OUI	OUI
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	3	PHELUT	Jean-Marc		OUI	OUI
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	4	COISNON	Cassandre		OUI	OUI
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	5	ARNAULT	Claude		OUI	OUI
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	6	LHOSTE	Emilie		OUI	OUI
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	7	SERGEANT	Hugues		OUI	OUI
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	8	CORNET	Laetitia		OUI	
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	9	MAINEMARE	Guillaume		OUI	
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	10	MARTINS	Rosa		OUI	
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	11	CARROUE	Yves		OUI	
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	12	MARINVAL	Marie-Christine		OUI	
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	13	DERLY	Christophe		OUI	
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	14	DUBOIS	Kelly		OUI	
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	15	CHAUMETTE	Jérôme		OUI	
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	16	TAFFOUREAU	Coline		OUI	
Bazoches-les-Gallerandes	1	BAZOCHES-IZY, CULTIVONS LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE	17	NAVARRO	Michaël		OUI	